Fondation du Sport Français
14, Rue des Reculettes
75013 - Paris
https://www.fondation-du-sport-francais.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - PARIS, 25 NOVEMBRE 2026

La Fondation du Sport Français lance officiellement Territoires de Sport, la plateforme de mécénat des projets sportifs locaux

La Fondation du Sport Français a officiellement lancé Territoires de Sport ce mercredi 25 novembre, au Salon des Sports & Parasports, à Paris Expo Porte de Versailles, en présence de son président, Thierry Braillard. Ce dispositif de mécénat permet aux porteurs de projets sportifs locaux de financer leurs projets à impact et leurs équipements grâce aux dons des entreprises et des particuliers, dans un cadre juridique, administratif et fiscal sécurisé. Les premiers projets sont déjà publiés sur territoiresdesport.fr.

Un lancement qui répond à une demande

Ce lancement est d'autant plus important qu'il répond à une demande notamment des collectivités pour cofinancer des projets d'infrastructures sportives . Le choix du Salon des Sports & Parasports, organisé en parallèle du Salon des Maires et des Collectivités Locales, n'est pas un hasard : les collectivités sont au cœur du dispositif. A l'approche de la fin d'année et suite aux élections municipales de 2026 ayant vu de nouveaux élus arriver aux fonctions, la Fondation du Sport Français souhaite encourager les particuliers et les entreprises à renforcer leur soutien aux projets en territoire.

Le besoin est massif : 86 % des équipements sportifs ont plus de vingt ans, et plus d'un tiers de ceux construits avant 1985 n'ont jamais été rénovés, selon la charte Édurénov publiée en juillet 2026 par la Banque des Territoires. Seules 52 % des installations sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.

Territoires de Sport ne remplace pas les financements publics. Il ouvre une source complémentaire : le don des entreprises sur le territoire et des habitants eux-mêmes, pour construire, rénover ou rendre accessible un équipement de proximité, ou pour développer un projet sportif d'intérêt général.

Comment fonctionne Territoires de Sport

Le dispositif s'adresse à toutes les structures d'intérêt général, non commerciales, qui portent un projet pour ou par le sport. Ses principaux bénéficiaires sont des associations non affiliées aux fédérations sportives, des collectivités et des établissements publics.

Le porteur présente son projet sur la plateforme, et entreprises comme particuliers peuvent le financer par un don. La Fondation du Sport Français, reconnue d'utilité publique et tiers de confiance unique du dispositif, garantit le cadre juridique, administratif et fiscal de la collecte. Ses équipes administratives et ses délégués en région accompagnent les porteurs à chaque étape. Pour les donateurs, le régime est celui du mécénat. Le dispositif a déjà permis de collecter 505 697 € de dons.

CONTACT PRESSE

Fondation du Sport Français
Adrien Vaudier - Chef de projet communication et RP
adrien.vaudier@fondation-du-sport-francais.fr
07.62.58.74.95

« Partout en France, des communes et des associations portent des projets sportifs utiles : apprendre à nager aux enfants, rénover un gymnase, ouvrir la pratique aux personnes en situation de handicap. Avec Territoires de Sport, nous leur donnons les moyens de mobiliser les entreprises et les habitants de leur territoire, dans un cadre sécurisé. »

— Thierry Braillard, Président de la Fondation du Sport Français

Fin d'année : chaque don compte

À l'approche de la fin d'année, la Fondation du Sport Français souhaite encourager les particuliers et les entreprises à renforcer leur soutien aux projets en territoire. Les dons éligibles au régime du mécénat ouvrent droit, pour les particuliers, à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé, dans les limites et conditions prévues par la réglementation. Ainsi, un don de 50 € représente un coût réel de 17 € après réduction d'impôt pour un donateur éligible.

Territoires de Sport en bref

Comment participer ? Porteurs de projets : déposez votre projet sur territoiresdesport.fr ; Entreprises et particuliers : soutenez un projet près de chez vous sur territoiresdesport.fr ; Pour être accompagné, un projet doit répondre à au moins l'une de ces onze orientations d'intérêt général :

- Inclusion des publics éloignés de la pratique : jeunes, seniors, territoires carencés, précarité…
- Handicap et parasport : développement de la pratique et accessibilité
- Féminisation de la pratique, à tous les niveaux
- Sport-santé et bien-être, y compris le sport en entreprise
- Équipements sportifs : construction, rénovation, accessibilité, sport de proximité
- Sport et environnement : transition écologique, mobilités douces, durabilité des pratiques…
- Cohésion sociale et territoriale : lien social, animation des territoires, intergénérationnel
- Apprentissages fondamentaux : aisance aquatique, savoir nager, savoir rouler à vélo…
- Valeurs du sport et citoyenneté : éthique, lutte contre les discriminations et les violences
- Insertion et emploi par le sport : insertion professionnelle, mutualisation d'emplois, formation
- Sport de haut niveau et performance : centres d'entraînement, recherche, détection







Fondation du Sport Français

À propos de la Fondation du Sport Français :

La Fondation du Sport Français, reconnue d'utilité publique, a pour mission principale de promouvoir le sport comme vecteur de lien social, à travers des actions innovantes et sociétales. Sa mission est de développer et faciliter l'insertion sociale et professionnelle dans et par le sport mais également de créer et développer les conditions d'implication des particuliers et entreprises dans le domaine du mécénat sportif. La Fondation s'impose aujourd'hui comme un acteur clé dans l'accompagnement des politiques publiques du sport, en collaboration avec les différents acteurs de l'écosystème institutionnel.

Fondation Reconnue d'Utilité Publique
Par décret publié au Journal Officiel, le 24 aout 2011
SIRET / SIREN : 750 555 534 000 23
Code APE 9319Z

Fondation du Sport Français